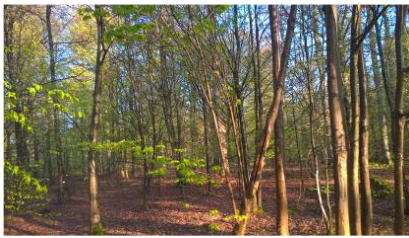


Coupes 2018

LA FORÊT DOMANIALE DE MARLY



Grande de 1749 hectares, la forêt de Marly est composée presque exclusivement de feuillus, avec des chênes et châtaigniers en essences principales. Elle occupe une butte allongée et très fertile dans l'ouest parisien.

Au temps des rois, elle était utilisée pour la chasse à course. En témoignent les carrefours en étoiles. Elle est également marquée par l'histoire avec la construction d'abbayes, de forteresses médiévales, de murs d'enceintes...

L'eau est très présente avec une cinquantaine de mares offrant des conditions favorables à l'installation d'une flore et d'une faune inféodées aux milieux humides.

Aujourd'hui la forêt est vieillissante et les forestiers de l'Office national des forêts s'emploient à la régénérer en prenant en compte le développement de l'urbanisme, la préservation des paysages et de la biodiversité ainsi que l'accueil du public.

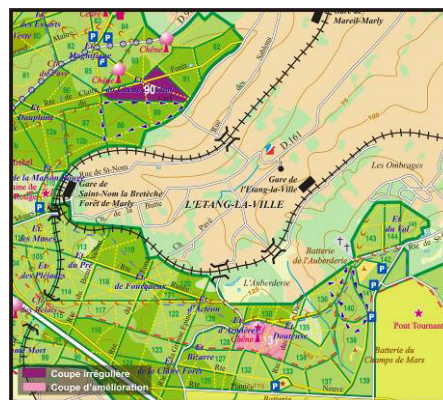
www.onf.fr/enforet/marly

ONF – Agence territoriale Île-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr/enforet/marly

L'ONF améliore et renouvelle la forêt de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2011-2018.

Celui-ci prévoit deux coupes sur les parcelles 90 et 131, situées sur le territoire de l'Etang la-Ville.



La coupe sur la parcelle 90 (en violet) va **renouveler** les peuplements tout en maintenant un **paysage diversifié** de grands et petits arbres

Les arbres, principalement des chênes, qui peuplent cette zone sont de dimensions et d'âges différents.

Conformément aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF a programmé une coupe en **futaie irrégulière** sur **8,77 hectares**.

Lors de cette intervention, les arbres arrivés à maturité ou dépérissants sont coupés **progressivement** en dosant le prélèvement en quantité et en qualité. Grâce à ce traitement, **le couvert forestier est maintenu** et permet la vision permanente de l'état boisé.

Ce mode de sylviculture répond à la demande sociale de préserver le paysage forestier lors des coupes,

Illustration d'une coupe en futaie irrégulière



Contact ONF agence
Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr

Contact ONF UT de Saint-Germain
Maison Forestière de l'Hippodrome
Croix Saint-Simon
78260 Achères

Coupes 2018

* L'aménagement forestier

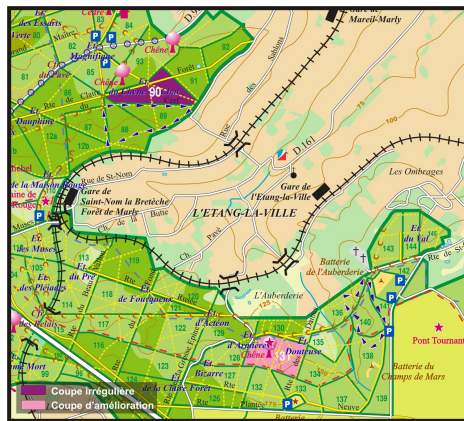
Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et des travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.



La coupe **d'amélioration** (en rose) sur la parcelle 131 va **éclaircir** le peuplement de la forêt

Cette parcelle est composée d'un peuplement trop dense de châtaigniers qui doit être desserré.

L'intervention programmée sur une **surface de 10,33 hectares** consiste à **diminuer la densité des arbres** afin de favoriser les plus beaux sujets.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Coupes 2018

L'exploitation de ces 2 coupes est programmée début d'année 2018

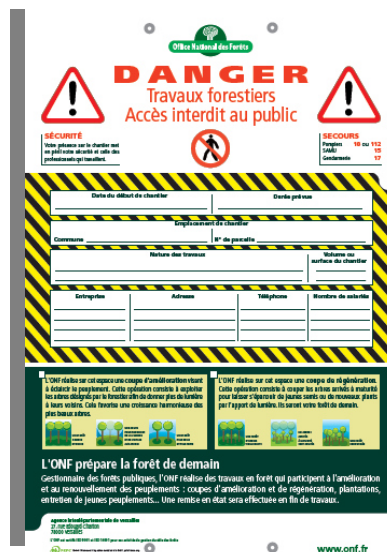
Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.



- Ces coupes seront réalisées par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.
- Suite à la coupe, le paysage sera un peu modifié.

Plan des coupes – parcelles 90 et 131 forêt domaniale de Marly

